

La conférence environnementale

les 20 et 21 septembre 2013

Palais d'Iéna - Paris



TABLE RONDE N°5 ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Document de travail

CONSTATS

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) doit apporter une contribution renouvelée et renforcée pour faire plus amplement partager, par tous les citoyens et tous les acteurs, la conscience des crises écologiques, économiques et sociales contemporaines et de leurs effets, qu'ils touchent directement à la qualité de vie des citoyens (accès à l'énergie, à l'eau, etc.) ou qu'ils portent sur le changement climatique, l'épuisement des ressources, la perte de biodiversité, les impacts sur la santé, etc. dans une perspective de développement durable.

La réussite d'une telle politique d'éducation et de formation à l'environnement et au développement durable de tous les publics, tout au long de la vie, répondant aux enjeux de la transition écologique, implique de mener dans la durée, de façon itérative, cohérente et convergente, une double démarche :

- une action volontariste de l'État, inscrite explicitement dans les politiques publiques d'éducation et de formation, d'information, de jeunesse, comme dans celles de l'environnement, du développement durable, de l'aménagement du territoire, etc. ;
- un développement plus concerté, suivi et valorisé, de projets multi-partenariaux impliquant ensemble tous les acteurs publics (État, collectivités, EP) et la diversité des acteurs de la société civile (associations, entreprises, familles, jeunes, etc.), les enseignants, les éducateurs, les formateurs et le monde de la recherche.

Alors que l'EEDD est présentée à juste titre comme étant l'affaire de tous, il convient de souligner l'importance de l'expérience du mouvement associatif qui mène depuis des décennies des actions de découverte, d'éducation et de formation à l'environnement qui ont permis, avec le soutien de l'État et des collectivités, son émergence et sa reconnaissance.

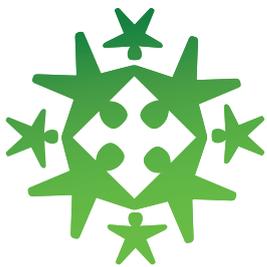
ENJEUX / OBJECTIFS DE LA TABLE RONDE « ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE » (EEDD)

1 – FAIRE DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES LIEUX D'APPRENTISSAGE ET D'EXPÉRIMENTATION ACTIVE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les deux aspects « pivots » de la généralisation de l'éducation au développement durable, menée par le ministère chargé de l'éducation nationale, – intégration des enjeux environnementaux majeurs et de développement durable dans les enseignements et développement du nombre d'écoles et d'établissements scolaires en démarche globale de développement durable – doivent être poursuivis pour soutenir la transition écologique et s'inscrire dans un effort de moyen-long terme pour en renforcer les avancées et le développement.

De nombreux projets existent déjà dans les établissements scolaires, dont les lycées agricoles, mais ceux-ci s'appuient souvent sur le volontariat des enseignants et/ou de certains chefs d'établissements scolaires. Nombre d'entre eux ne sont pas encore assez repérés, et donc valorisés. Or, il faut à présent susciter un effet d'entraînement positif dans le long terme, d'un plus grand nombre d'écoles et d'établissements scolaires.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et ses textes d'application vont permettre de soutenir l'éducation à l'environnement et au développement durable, par son introduction dans le code de l'éducation et par une meilleure articulation entre les écoles, les établissements et les territoires. Les écoles et les établissements scolaires peuvent ainsi, par la démarche de projet, devenir des lieux d'apprentissage et d'expérimentation active de la transition écologique et énergétique et du développement durable.



Une mission a été confiée par les ministres chargés de l'écologie et de l'éducation nationale au recteur J. Moret en vue d'identifier des modalités pour une prise en compte accrue des enjeux de la biodiversité par les enseignements comme par les actions éducatives, dans et hors de l'établissement. Le rapport vient d'être remis aux deux ministres.

Exemples d'objectifs opérationnels pouvant être discutés :

- prendre en compte, dans l'ensemble des enseignements généraux et des formations professionnelles initiales, les enjeux relatifs à la conservation de la biodiversité et du vivant, à l'épuisement des ressources naturelles, au lien santé/environnement ainsi que les mutations liées à la transition énergétique et aux changements climatiques ;
- développer et valoriser les démarches globales de développement durable des écoles et des établissements scolaires impliquant ensemble les enseignants et autres personnels des établissements, les élèves, les parents, les collectivités, les associations et les acteurs économiques du territoire, dans le cadre des Projets d'école, des Projets d'établissement et la mise en œuvre des Projets éducatifs territoriaux (PEDT) ;
- conforter et développer des offres de formation continue des enseignants, associant d'autres personnels et les divers acteurs territoriaux concernés et impliqués dans ces projets (associations, collectivités, entreprises ...) ; mettre en place un outil de partages d'expériences et de ressources pour les équipes ;
- mobiliser et conforter les leviers favorisant le développement des sorties scolaires et classes vertes de proximité et développer des partenariats entre les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'écologie et les divers acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable afin de soutenir la généralisation de l'éducation au développement durable dans toutes ses dimensions

2 – ENGAGER UNE NOUVELLE ÉTAPE DE MOBILISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RENFORCER L'INSCRIPTION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA FORMATION DE FORMATEURS ET CELLE DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

2 – 1. Dans les établissements d'enseignement supérieur

Le « verdissement » progressif et systématique des disciplines de l'enseignement supérieur comme une ample sensibilisation de tous les étudiants aux enjeux environnementaux et du développement durable sont indispensables pour accompagner les nécessaires transitions.

Dans le contexte d'une implication renforcée des acteurs de l'enseignement supérieur, dont les établissements d'enseignement supérieur agricole, il importe de poursuivre les démarches d'intégration de l'environnement et du développement durable dans tous les cursus de l'enseignement supérieur que ce soit en formation initiale ou continue. Au-delà de la création de filières d'expertise ou programmes d'excellence, il est essentiel de s'assurer d'une dissémination des concepts du développement durable dans l'ensemble des cursus quel qu'en soit le programme suivi.

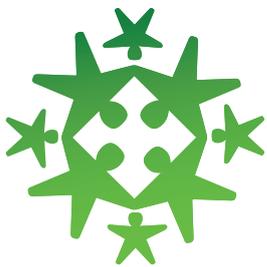
Il s'agit également, pour accompagner ce processus de verdissement des diplômés, de mettre en œuvre une démarche d'identification des compétences pré-professionnelles, demandées par les entreprises, que les élèves doivent maîtriser avant leur entrée dans la vie active.

Sur une population d'étudiants adultes, il est par ailleurs primordial de veiller à une recherche d'exemplarité des établissements d'enseignement supérieur (gouvernance, gestion des infrastructures, accessibilité, conditions de vie, de logement et d'étude...).

Exemples d'objectifs opérationnels pouvant être discutés :

Dans ce domaine, poursuivre et renforcer des actions concernant :

- le développement et la valorisation des politiques d'environnement et de développement durable des établissements d'enseignement supérieur ;
- l'élaboration d'un référentiel de compétences et de formation en environnement et développement durable (cf. travaux engagés par la CPU et la CGE sur la labellisation DD associant le MEDEF et la Conférence des titres d'ingénieurs) ;
- la valorisation et la promotion des initiatives étudiantes en faveur de l'environnement et du développement durable ;
- l'enseignement technique agricole pour mieux concilier agriculture et environnement ;
- une meilleure lisibilité de l'offre de formations environnementales initiales en s'assurant de la correspondance cursus/diplômes en environnement/développement durable et employabilité ;



2 – 2. Dans la formation de formateurs

En lien avec les sous-thèmes précédents et suivants, la formation et en particulier la formation de formateurs sur les enjeux de l'environnement et du développement durable est considérée comme un levier essentiel de démultiplication et de progrès.

Cet objectif apparaît essentiel concernant la formation initiale, comme continue de tous les corps de métiers et en particulier des différents acteurs de l'EEDD, dont les enseignants, ainsi que les éducateurs professionnels. Il est tout aussi important de développer des formations de formateurs démultipliant la sensibilisation auprès des décideurs, agents des trois fonctions publiques, comme des écoles doctorales.

Exemples d'objectifs opérationnels pouvant être discutés :

- encourager, chaque fois que cela est approprié, l'intégration d'un volet d'EEDD dans les stratégies et démarches de développement durable de tous les établissements et organismes publics et privés de formation initiale, permanente, continue et d'enseignement supérieur ;
- faire intervenir en tant que formateurs les enseignants développant des projets d'EEDD en partenariat depuis plusieurs années ; introduire progressivement la formation à ces enjeux, dans la formation des enseignants, sur la base du partage de compétences entre participants ;
- développer la formation de formateurs et de conseillers agricoles pour accompagner de nouvelles filières (valorisation de la biomasse, bioéconomie) ou encore la diffusion de l'agro-écologie ;
- soutenir la mise en place des modules d'intégration de la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les formations des animateurs territoriaux, éducateurs professionnels, les diplômés de la jeunesse et des sports, etc, en lien avec les Opca, le Cnfpf, les collectivités.

3 – DÉVELOPPER, DANS TOUS LES LIEUX ET TEMPS DE VIE, UNE ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR TOUS, IMPLIQUANT ENSEMBLE LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

L'EEDD est essentielle pour accompagner le processus de transformation de notre société et le changement de nos modes de vie. Cette éducation citoyenne, c'est aussi la sensibilisation et la formation de tous, que ce soit dans le cadre familial, professionnel, civique, des activités et loisirs sportifs ou culturels. Pour favoriser et renforcer l'implication du plus grand nombre, il importe de donner à chacun les moyens de s'informer, s'engager et avoir la capacité d'agir positivement. Cela implique de progresser dans la mise en synergie et une ample valorisation des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation, de tous les publics dans tous les lieux et temps de vie et le développement de projets multi-partenariaux d'EEDD.

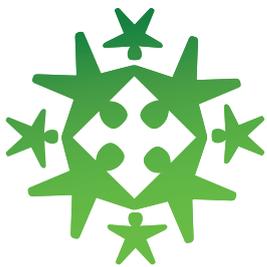
3 – 1. Dans l'éducation non-formelle, les temps périscolaire et les temps de loisirs

Les enjeux du développement durable croisent souvent ceux de l'éducation non formelle : accès à l'autonomie, participation, mixité et insertion sociale, promotion de l'égalité des chances et des droits, citoyenneté, initiative, diversité culturelle, équité territoriale, accès à des pratiques éducatives et culturelles, éducation à la santé, éducation au développement et à la solidarité internationale, respect des autres et de son environnement.

En ce sens, adossés au travail déjà mené entre les associations et le ministère des sports, de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative¹, des axes d'amélioration sont identifiés comme **exemples d'objectifs opérationnels à discuter** :

- soutenir le développement des actions d'EEDD dans les temps du loisir éducatif, pour faire des enfants et des jeunes de véritables « éco-citoyens » capables d'inventer des attitudes et démarches de préservation de l'environnement au service d'un développement pérenne ;
- favoriser l'émergence de projets de développement durable avec les jeunes et les associations dans lesquels les jeunes conçoivent avec leurs pairs de nouvelles modalités d'action. Ces projets développés dans un contexte le plus souvent ludique auront également comme objectif l'encouragement à la responsabilité citoyenne ;
- inciter les décideurs et les acteurs à promouvoir, par exemple dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) et les associations sportives des équipements, des modes de fonctionnement et des manifestations responsables, sources de progrès environnemental, économique et social et insérées dans les contextes locaux dans lesquels se déroulent les séjours, les activités en articulation avec les réalités sociales et environnementales des territoires ;

¹Circulaire DJEPVA de septembre 2010



- capitaliser sur les milliers (près de 5 000) de missions de service civique relevant de la thématique « environnement » qui constitue une des neuf priorités du dispositif et représentent près de 12 % des missions effectuées, pour mettre en place un répertoire de missions à proposer aux établissements publics et aux collectivités notamment pour les inviter à inscrire la démarche au cœur de leur action ;
- soutenir et développer à destination de tous les publics, jeunes et moins jeunes, une offre de formation continue associant conjointement les divers acteurs du territoire, pour accompagner ces projets.

3 – 2. Dans les politiques publiques environnementales nationales et territoriales

Les 3^{es} Assises territoriales et nationales de l'EEDD à Lyon ont mis en évidence :

- l'importance du rôle des collectivités et des élus pour les actions locales et territoriales. De même les Régions sont des lieux d'innovation et d'expérimentation favorables à la mise en place d'actions et de processus d'EEDD tout au long de la vie ;
- la nécessité d'une meilleure convergence des actions et des acteurs et celle de consolider notamment les moyens affectés et les partenariats entre secteur associatif, pouvoirs publics et autres acteurs ;
- l'objectif de progresser dans la mise en visibilité et le développement de ce champ d'activité en poursuivant et renforçant le recueil de données, le suivi et l'étude des initiatives existantes (dans une logique « d'observatoire ») engagés par les travaux d'état des lieux national (cartographie et évaluation qualitative) ouverts au sein de l'Espace national de concertation (ENC).

Ces travaux pourront le cas échéant, sur cette base de l'ENC, être repris dans le cadre d'une commission « EEDD » associée au futur CNTE.

Exemples d'objectifs opérationnels pouvant être discutés :

- systématiser progressivement l'intégration d'un volet EEDD dans tous les plans et schémas nationaux et territoriaux de politiques publiques (SRCE, SRCAE, SDAGE, PRSE, PEDT, etc.) et favoriser la participation des réseaux territoriaux professionnels de l'EEDD aux instances de concertation, d'élaboration et de suivi de ces plans et schémas territoriaux ;
- inscrire explicitement l'EEDD comme partie intégrante dans les missions des Agences de l'Eau, Agence de la biodiversité et d'autres établissements publics de l'État ;
- définir et financer un projet pluriannuel de programme régional d'EEDD lié aux spécificités et dossiers régionaux ; réorienter des fonds européens vers l'EEDD (FEDER...) ;
- conforter la reconnaissance de l'intérêt général des actions associatives d'EEDD dans le domaine fiscal (éligibilité au mécénat par exemple).

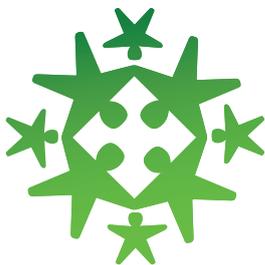
3 – 3. L'information et la sensibilisation des citoyens et des consommateurs

Dans le même esprit de renforcement croisé des impulsions, prise de responsabilité et initiatives de tous les acteurs, à toutes les échelles, il importe plus largement de faire évoluer les choix, et les comportements de la société dans son ensemble vis-à-vis des modes de vie, de l'environnement et de l'économie des ressources. Des actions sont à poursuivre, en partenariat avec tous les acteurs publics et privés, pour aider à l'amplification et à la démultiplication des messages et accompagner les évolutions.

Exemples d'objectifs opérationnels pouvant être discutés :

- mobiliser les démarches, et compétences de l'EEDD, au titre des modalités d'accompagnement et de renforcement de la participation citoyenne² (par ex : clause EEDD à insérer dans les processus participatifs) ;
- faciliter la mise en place d'espaces de concertation et de dialogues entre acteurs mais aussi de lieux d'accueil, d'information et de ressources des publics tels que les « maisons de l'écocitoyenneté », etc., dans lesquels le partage d'expériences et l'apprentissage par les pairs sont organisés ;
- évolution et mise en cohérence des campagnes de mobilisation nationales existantes en renforçant leur dimension positive et participative, impliquant toutes les composantes de la société (familles, associations de consommateurs, collectivités, entreprises, médias, réseaux numériques), traitant l'ensemble des thématiques de l'EEDD et déclinées territorialement ;
- rôle des médias dans l'information et la sensibilisation des citoyens ;

²Loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement



- travaux pour préciser les méthodologies, avant mise en œuvre, de l’affichage environnemental des produits de grande consommation en France et la promotion de la politique française et communautaire d’affichage environnemental des produits de grande consommation, à poursuivre avec les acteurs économiques et tous les professionnels publics et privés concernés. Y associer des actions d’éducation à la consommation ;
- instance d’observation et de suivi des connaissances, des pratiques et des changements de comportements des citoyens au quotidien, croisant et mutualisant des sources de données existantes (éco-citoyenneté).

3 – 4. Dans les entreprises et les organisations

Des axes de complémentarité sont à rechercher avec d’autres démarches telles que l’EEDD et la responsabilité sociétale des organisations publiques comme privées (RSE, RSO, éco-responsabilité, administration exemplaire) et dans le monde du travail pour la sensibilisation, l’acculturation, la participation et l’implication active des décideurs, des salariés et de leurs organisations représentatives.

Exemples d’objectifs opérationnels pouvant être discutés en lien avec les travaux initiés au sein de la « plateforme RSE » :

- prendre en compte la sensibilisation et l’EEDD dans les démarches ou stratégies de DD des organisations ;
- encourager les instances représentatives du personnel (IRP) à développer des actions de sensibilisation en interne ;
- renforcer la participation des entreprises dans les actions d’EEDD, les impliquer dans les formations territoriales avec les enseignants, les acteurs des collectivités et de l’État, les acteurs associatifs.